

Le cadre financier de l'Union européenne 2014-2020

Jeudi 25 octobre 2012 / 9h > 17h 30

Conseil régional de Bourgogne, salle des Séances

L'Union européenne traverse des turbulences d'ordre financier depuis quelques années, le point d'orgue est atteint en 2011, avec l'épisode des dettes souveraines. Les diverses solidarités introduites dans les traités sont malmenées et les Etats peinent à s'entendre. Dans ce climat de rigueur et de morosité, la discussion du cadre financier pour la période 2014-2020 constitue un test sérieux pour évaluer la volonté des protagonistes à continuer ensemble l'aventure débutée en 1951. En effet, c'est dans la difficulté que se mesure la solidité de l'édifice.

Prévu à l'article 312 TFUE «le cadre financier assure l'évolution ordonnée des dépenses de l'Union dans les limites de ses ressources propres». Est, alors, déterminée par ce biais la faculté de l'Union de mener des politiques publiques. Ainsi, s'interroger sur le financement des diverses politiques comme la cohésion économique et sociale, la politique agricole commune, l'environnement, le transport, la technologie de l'innovation et de la communication, fournit un bon instrument de mesure de la capacité à travailler ensemble.

Les enjeux sont d'ailleurs considérables, il s'agit d'examiner la position des Etats dans la création de ressources propres pour l'Union, dans leur capacité à participer au budget à venir, de dresser un bilan de l'action menée dans le cadre de l'aménagement du territoire aussi bien en zone urbaine que rurale. Bref, le cadre financier, au-delà de sa technicité, traduit surtout les priorités de l'Union et des Etats membres.

Les collectivités territoriales sont évidemment intéressées car, des décisions prises, va dépendre le co-financement de nombreux projets tant par le FEDER que par le FSE, voire le FEADER. Elles sont d'ailleurs associées à cette négociation par l'intermédiaire du Comité des régions.

En outre, les évaluations entreprises par la Cour européenne des comptes et par la Commission européenne vont servir également de support à la réflexion.

Ce colloque se propose donc d'analyser par le biais financier comment l'Union fortifie l'intégration en faisant sien le principe de solidarité notamment financière et comment elle fait face à la situation de mutation que subissent les démocraties libérales. Et si elle respecte les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale prévus par le traité de Lisbonne.

Organisateurs

Europe Direct Bourgogne Dijon

Frédéric Bergelin, responsable

Marie-Christine Verdier, chargée de mission

Tél. : 03 80 30 67 88

CREDESPO

Philippe Icard, maître de conférences au Centre de recherche en droit et science politique (CREDESPO) et directeur du Centre de recherche et de documentation européenne (CRDE)

Juliette Olivier, ingénieur de recherche au CREDESPO

Tél. : 03 80 39 53 63

CRJFC

Mathieu Houser, maître de conférences au Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté

Laurent Kondratuk

Tél. : 03 81 66 66 08

FONDAFIP

Alexandre Dumont, chargé de mission

Tél. : 01 42 60 20 19

Inscription en ligne sur

www.region-bourgogne.fr/colloque-europe

jusqu'au 23 octobre 2012

Colloque européen Le cadre financier de l'Union européenne 2014-2020

Jeudi 25 octobre 2012

Conseil régional de Bourgogne
Salle des Séances

François Patriat,
sénateur de la Côte-d'Or, président du conseil régional de Bourgogne,

Alain Bonnin,
président de l'Université de Bourgogne

ont le plaisir de vous convier au colloque européen

Le cadre financier de l'Union européenne 2014-2020

Jeudi 25 octobre 2012
9h > 17h30
Conseil régional de Bourgogne
Salle des Séances

Programme

8 h 30 Accueil des participants

9h Allocutions d'ouverture

François Patriat, président du Conseil régional de Bourgogne
Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne
Laurence Ravillon, doyen de l'UFR droit et science politique de Dijon
Michel Bouvier, professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Philippe Icard, directeur du Centre de droit européen, CREDESPO

9h30 Conférence d'ouverture

Michel Bouvier, professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et président de la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP)

Session 1

Les enjeux de la révision du cadre financier selon les acteurs de l'Union

Sous la présidence de Marie-Christine Esclassan, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et secrétaire générale de FONDAFIP

10h 15 Les oppositions entre États membres et institutions de l'Union européenne

Yves Petit, professeur de droit à l'Université de Lorraine, IRENEE

10h 35 La place du Parlement européen dans les négociations

Mathieu Houser, maître de conférences en droit à l'Université de Franche-Comté, CRJFC

11h Débat avec la salle

11h 30 Les enjeux du cadre financier selon la Commission européenne

Anne Houtman, chef de la représentation en France de la Commission européenne

11h 50 Les réticences étatiques à créer une nouvelle ressource propre

Sébastien Jeannard, maître de conférences en droit à l'Université de Poitiers et chargé de mission à FONDAFIP

12h 10 Le démembrement budgétaire par les agences européennes

Angélique Boissenin, doctorante à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre du groupe *Finances de l'Union européenne* au sein de FONDAFIP

12h 30 Débat avec la salle

13h Cocktail déjeunatoire

Session 2

Les nouvelles missions des institutions de l'Union en matière financière

Sous la présidence d'Hélène Tourard, maître de conférences en droit à l'Université de Bourgogne et membre du CREDESPO

14h Le contrôle des instruments financiers par la Cour des comptes

Jean-François Bernicot, ancien membre de la Cour des comptes européenne

14h 20 Le contrôle des budgets nationaux par la Commission européenne

Emilie Moysan, ATER à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, chargée de mission à FONDAFIP

14h 40 La coordination des dépenses étatiques par la Commission est-elle possible ? L'exemple de la PESC

Coralie Mayeur-Carpentier, maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, CRJFC

15h L'évolution des missions de la Banque centrale européenne

Philippe Auberger, membre du Conseil de surveillance de la Banque de France et ancien membre de la Banque centrale européenne

15h 20 Débat avec la salle

Session 3

Les politiques publiques de l'Union européenne

Sous la présidence de Lukas Macek, directeur du Campus Europe centrale et orientale de Sciences Po Paris à Dijon

15h 40 Les transformations des fonds structurels européens pour l'objectif 2020

Stéphane Thebault, maître de conférences en droit public à Université de Bourgogne, secrétaire général adjoint de FONDAFIP

16h Politique urbaine et politique régionale : un lien à tisser

Marie-Line Duboz, maître de conférences en économie à l'Université de Franche-Comté, CRESE

16h 20 Le financement de la politique environnementale

Patrick Ravillard, DG environnement, Commission européenne

16h 40 Les relations financières entre les collectivités territoriales et l'Union européenne

Patrice Raymond, maître de conférences en finances publiques à l'Université de Bourgogne, CREDESPO

17h Rapport de synthèse

Joël Mekhantar, professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, CREDESPO

